



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 8 JUILLET 2011 -

Etaient présents : M. BEYLOT, M. BRUN, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. GOZE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. LOQUAY, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, M. LE GARROY, M. GUETTE, Mme LE GARS, M. MARSAT.

Etaient représentés : M. JOLY, M. HAZOUARD, M. BENOIT, M. POLI, M. REIFFERS.

Etaient invitées : Mme MAILLARD (Rectorat), Mme de MONTGOLFIER, Mme LARGOUET, Mme LAFITE.

Le quorum étant atteint le président BRUN ouvre la séance à 9 H 15.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2011

Après avoir invité les membres du Conseil à formuler les demandes de modifications du projet de procès-verbal, le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

➤ Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 Juin 2011 est adopté.

II - POINT MASSE SALARIALE 2011

Le président BRUN passe la parole à M. PARIS de la Cellule d'Aide au Pilotage.

M. PARIS rappelle les 3 grands périmètres composant la masse salariale totale qui représente un budget global de plus de 68 millions d'euros (après DBM 2, hors recherche).

1) La masse salariale « Etat » (ex-Titre 2) transférée à l'établissement au 1^{er} janvier 2011, qui correspond à la rémunération des emplois de titulaires et des postes vacants, pour un montant de + de 56 millions d'euros

2) Une partie des crédits précédemment délégués par l'Etat au moment de la mise en place de la Loi Organique Relative aux Lois de Finance (LOLF), correspondant



notamment à la rémunération des postes d'ATER, lecteurs, contrats doctoraux et allocataires de recherche Etat, pour un budget d'environ 3,7 millions d'euros.

3) Le « budget université » (contractuels BIATOS, contrats aidés, heures complémentaires, etc.) pour plus de 7,8 millions d'euros, hors recherche.

A l'occasion du premier débat devant le CA du 4 mars, une prévision de déséquilibre de 289 000 € avait été envisagée. Sur la base d'une projection calée sur l'observation des 5 premiers mois de paie, M. PARIS informe les membres du Conseil du fait que la mise en place de certaines mesures correctrices, comme le gel de postes ou la réduction des moyens consacrés au recrutement de professeurs invités, a permis de réduire le déséquilibre attendu qui s'établit désormais à 204 000 €.

M. le Président présente aux membres du CA les modalités de compensation de ce déséquilibre : affectation de la part complémentaire du bonus quinquennal (120 000 €), non consommation estimée du PRL 2010/2011 (100 000 €), mobilisation des crédits de fonctionnement actuellement non affectés (50 000 €).

Dans ce nouveau contexte, il annonce que les autres mesures envisagées ne seront donc pas mises en œuvre sur l'exercice 2011.

Mme MAILLARD demande des éléments d'informations complémentaires sur la question du versement exceptionnel de 3 semestres de Primes de Recherche et d'Enseignement Supérieur et de Primes d'Enseignement Supérieur.

Mme LENOIR précise les raisons qui ont conduit l'établissement à ne pas intégrer cette situation exceptionnelle dans la projection présentée. En effet, c'est seulement en raison de l'application du principe de rattachement des charges à l'exercice, et ce pour la seule première année du passage aux RCE, que l'établissement se retrouve contraint d'inscrire à la fois la charge correspondant au deuxième semestre 2010 et les deux semestres 2011. Il s'agit en fait de régulariser une pratique de « cavalerie budgétaire » de l'Etat.

III- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. JOURDAN rappelle la délibération du CA du 20 juin 2008 instituant une nouvelle procédure budgétaire, qui place, en amont du vote du budget, l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire fixant le cadre général dans lequel doit s'inscrire la préparation du budget. Il s'agit de présenter, pour 2012, les orientations générales de l'établissement en matière de finances et de faire le point sur les perspectives budgétaires de l'exercice à venir. Comme l'an dernier, ce débat a lieu en juillet : la phase d'élaboration du budget 2012 se trouve rallongée de plusieurs semaines qui seront mises à profit pour mener à bien le dialogue budgétaire avec les composantes de l'établissement et affiner nos prévisions.

Il rappelle la contrainte réglementaire d'impératif de l'équilibre budgétaire qui s'impose à nous. Il faudra donc y répondre dans un contexte marqué par la charge de nos dépenses de fonctionnement. L'augmentation de nos dépenses de fonctionnement est pour partie la conséquence des choix que nous avons faits, et que nous assumons, en matière d'offre de formation et d'investissement. Ils se traduiront en 2012 par un accroissement de la charge pédagogique, donc des heures d'enseignement à rémunérer (heures complémentaires ou chargés de cours) et par une hausse de la dotation aux amortissements.

M. JOURDAN annonce le maintien au niveau de l'exercice 2011 des prévisions de dépenses de fonctionnement 2012 qui doivent s'apprécier masse salariale comprise. Au total, considérées dans leur acception large (masse 10 et masse 30), les dépenses de



fonctionnement pour 2012 avoisineraient 84,9 M€ dont un peu plus de 85 % au titre de la masse salariale. Le total des recettes de fonctionnement attendues, 83,5 M€, induit un déficit de fonctionnement de 1,4 M€ alors qu'au terme des textes réglementaires, cela nous est interdit.

Il indique que, dans le cadre de sa politique d'investissement, notre établissement s'est engagé dans une politique de requalification de son patrimoine immobilier et de mise en sécurité de ses bâtiments. Pour la mise en sécurité des bâtiments du « carré », les efforts engagés seront poursuivis en 2012. Ces opérations seront financées en intégralité par les crédits du Contrat de Projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 et les crédits ministériels de mise en sécurité. La décision de recourir au financement par subvention pour nos projets immobiliers obéit à la nécessité de neutraliser les amortissements induits pour préserver au maximum la disponibilité de nos crédits. En effet, l'amortissement est une dépense de fonctionnement obligatoire qui ampute d'autant le fonctionnement réel de notre université. Ces dépenses d'investissement liées aux grands chantiers seraient totalement assurées par des financements extérieurs, donc sans peser sur nos fonds propres. Au total, les dépenses d'investissement 2012 (masse 20) devraient s'établir dans le cas le plus favorable où nous obtiendrions tous les concours extérieurs sollicités à 8,1 M€ dont 1,3 sur fonds propres.

En conclusion, pour équilibrer le budget, M. JOURDAN déclare qu'il faudra agir sur le taux et les modalités d'occupation de nos emplois, mobiliser notre fonds de roulement à hauteur de 500 000 € au titre de l'investissement, et également au titre du fonctionnement ce qui nécessitera l'accord de M. le Recteur, tabler aussi sur la non-exécution de l'intégralité de notre offre de formation qui diminuerait d'autant nos charges et contribuerait ainsi à l'équilibre budgétaire en minorant nos dépenses. Telles sont les perspectives contraignantes qui se profilent pour notre budget 2012.

Mme BOULERIE demande comment l'établissement pourra influencer sur le taux d'occupation des emplois et les modalités d'attribution des supports d'ATER.

Le président BRUN répond qu'une note de service a été communiquée aux directeurs d'UFR précisant la démarche de l'établissement visant à privilégier fortement, en dehors de la situation des allocataires ou doctorants contractuels « montants » le principe du recrutement d'ATER à temps plein, dont le coût moyen est largement inférieur au coût de deux ATER à mi-temps. Le président BRUN rappelle à cette occasion la signification politique de la note de cadrage présentée par M. JOURDAN. Il insiste sur l'importance du choix politique visant à solliciter auprès de M. le Recteur une autorisation exceptionnelle de prélèvement sur le fonds de roulement afin de faire face à un déséquilibre budgétaire que ne compenseront que partiellement les différentes mesures envisagées par l'établissement. Il indique ne pas souhaiter que l'établissement devienne « son propre FMI » en s'imposant de lui-même des sacrifices intenable.

Mme LE GARS demande des précisions sur l'intégration dans le projet de cadrage budgétaire d'une hypothèse de non-exécution de notre offre de formation.

Le président BRUN illustre la logique de cette intégration par l'information communiquée par le département LEA faisant état de l'impossibilité constatée d'attribuer 3 000 heures de formation du seul fait des difficultés rencontrées pour recruter des « chargés de cours ».

M. JOURDAN rappelle le lien entre cette non-réalisation de l'offre de formation et le constat fait cette année, et évoqué dans le point précédent sur l'exécution de la masse salariale 2011, de la non-réalisation de l'intégralité des actions ouvertes au titre du Plan Réussir en Licence 2010/2011.

Mme BOULERIE déplore le fait que, du fait de cette situation, certains étudiants inscrits n'auront pas la formation à laquelle ils peuvent prétendre.



Le président BRUN déclare partager l'analyse de Mme BOULERIE sur la gravité de la situation et indique que les adaptations nécessaires de l'offre de formation seront examinées à la rentrée par les conseils centraux de l'établissement.

M. GOZE demande des précisions sur les modalités d'intégration du phénomène d'évaporation des étudiants au deuxième semestre dans le calcul du coût de l'offre de formation (diminution potentielle du nombre de groupes de TD notamment).

M. JOURDAN confirme la pleine intégration de ce paramètre dans la projection du coût de l'offre de formation 2011/2015.

Mme RIGAL-CELLARD souhaite que l'université approfondisse les projets visant à proposer à la location nos locaux pour des universités d'été afin de dégager des recettes nouvelles.

M. PORTINE rappelle, à ce sujet, l'importance d'un cadre de vie agréable pour attirer les diverses candidatures.

M. BEYLOT demande s'il existe d'autres mesures à prendre pour faire des économies.

Le président BRUN répond que l'on pourrait transformer des postes de MCF en poste de PRAG, ce qui permettrait notamment d'augmenter du point de vue quantitatif le potentiel d'enseignement et donc de réduire le budget « heures complémentaires », mais il rappelle également la logique du modèle SYMPA qui dote l'établissement également en fonction du nombre d'enseignants-chercheurs « producteurs » : en effet, un PRAG/PRCE permettrait de mieux répondre à l'offre de formation qu'un enseignant-chercheur mais n'apporte rien en dotation recherche à l'établissement.

M. BEYLOT déplore la non-réalisation de l'offre de formation et renouvelle son regret de l'absence de cadrage en amont qui a entraîné la présentation d'une offre de formation non soutenable et donc non sincère. Il demande si la non ouverture de filières complètes a été envisagée.

Le président BRUN rappelle le paradoxe voulant que certains, qui regrettent une offre de formation trop importante sur le plan global, n'ont pas été les derniers à présenter eux-mêmes, pour leurs filières, des formations dont la soutenabilité n'est guère plus grande.

Il précise d'autre part que l'éventuelle fermeture de formations n'interviendra qu'à la rentrée 2012 et que l'examen de cette question sera soumis aux conseils centraux en tenant compte de l'élément lié au nombre d'inscrits.

M. BEYLOT demande si des seuils d'ouverture ont été définis.

M. JOURDAN répond qu'il a été fixé à 7 inscrits.

M. GOZE préconise de développer les solutions d'alternance dans l'ouverture des formations en multipliant les accords avec d'autres universités comme par exemple l'université de Pau et des Pays de l'Adour.

Le président BRUN répond que l'on a déjà exploré cette voie avec l'université de Poitiers pour l'agrégation d'histoire.



Mme BOULERIE rappelle l'intensité des levées de boucliers au moment de l'examen de l'offre de formation et redoute une annualisation des tensions liées à cette question.

Le président BRUN est en accord avec cette crainte mais souligne que c'est la loi qui impose désormais une révision annuelle de l'offre de formation en fonction de la soutenabilité de cette dernière. A charge, bien entendu, pour l'établissement, de promouvoir de lui-même une offre sur le long terme.

M. RIBEYRE soulève la question de la gestion des activités de maintenance et propose un audit préalable à la question d'une éventuelle externalisation de certaines de ces tâches.

M. BEYLOT demande des éléments d'information sur les éventuelles possibilités d'économie qui sont envisagées en termes d'emplois BIATOS.

En réponse, Mme LENOIR signale que, du fait des évolutions de la politique de l'emploi et notamment de la réduction drastique des autorisations de recrutement de contrats aidés, la projection présentée à l'occasion de ce débat intègre le non-renouvellement de la moitié des CAE de l'établissement (16 CAE sur 32).

M. RAMBAUD rappelle que cette non-visibilité de la politique d'emploi de l'Etat rend extrêmement complexe la gestion prévisionnelle des emplois et son impact sur la masse salariale.

M. BEYLOT demande que le texte de l'intervention de M. JOURDAN soit communiqué aux membres du Conseil d'Administration.

M. le Président donne son accord pour sa diffusion et propose de l'adresser également à l'ensemble des personnels de l'établissement.

IV - PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

M. PESTANA, Agent Comptable de l'Université Bordeaux 3, présente le rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur l'analyse des comptes de notre établissement.

La tonalité générale de ce rapport est très favorable et souligne les nombreuses améliorations constatées dans la gestion financière et comptable de l'université : réduction du nombre de décisions budgétaires modificatives qui atteste de la qualité de la prévision budgétaire, développement des procédures de rattachement des charges à l'exercice qui démontre la régularité et la sincérité des comptes présentés.

Le rapport souligne également les progrès dans la sécurisation des relations avec les associations désormais systématiquement présentées devant les Conseil d'Administration. Il reconnaît également la qualité et la fiabilité des opérations de tenue des comptes ainsi que la meilleure prise en compte de la valeur du patrimoine immobilier.

M. PESTANA rappelle également l'appréciation favorable portée par la Chambre sur l'évolution favorable du fonds de roulement jusqu'à la fin 2008. Il souligne l'évolution de la situation de ce fonds de roulement sur les derniers exercices.



V- RCE : CHOIX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES CHARGE DE LA CERTIFICATION DES COMPTES

M. PESTANA demande au conseil de valider la proposition de désignation du Commissaire aux Comptes qui sera chargé, en application des dispositions de la loi LRU, de certifier les comptes de l'établissement, à compter de l'exercice 2011. Le choix de l'établissement, qui s'est conformé au cadre du marché défini par l'AMUE, s'est porté sur le cabinet KPMG pour un coût total, sur une période de 6 ans, de 127 000 €.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	20

⇒ Le Conseil d'Administration confirme le choix du commissaire aux comptes de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 proposé suite à l'analyse des offres pour le marché subséquent type n°2001-14 fondé sur l'accord cadre AMUE n°08-23 et désigne pour 6 ans : KPMG comme titulaire du marché, MAZARS comme suppléant. Montant hors révision des prix : 127 680 euros HT.

VI - TARIFS 2011/2012

Mme LENOIR présente les nouveaux tarifs qui seront mis en ligne sur le site de notre université.

Elle attire l'attention des membres du Conseil sur les évolutions les plus sensibles de ces tarifs relatifs notamment au domaine des certifications (CLES/CLUB, C2I et C2I2E) ou de la formation à distance (baisse sensible des tarifs proposés par l'IUT en lien avec une baisse du nombre d'heures de formation proposées et forte hausse des tarifs proposés par l'université liée à une augmentation du nombre d'heures et des services d'accompagnement proposés dans la nouvelle offre).

Après avoir invité les membres du Conseil à intervenir sur les différents tarifs proposés, le Président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	20

⇒ Le Conseil d'Administration adopte les nouveaux tarifs 2011-2012.

VII - REGIME INDEMNITAIRE LIE A LA FONCTION DE DIRECTEUR DU CFA

M. PESTANA présente aux membres du Conseil le cadre réglementaire prévu pour la rémunération des fonctions de directeur de CFA.

Le président BRUN propose de passer au vote :



Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 21

➤ **Le Conseil d'Administration adopte le régime indemnitaire attribué au directeur du Centre de Formation des Apprentis « Métiers du Livre ».**

VIII- ADDITIF AU DOSSIER PCA/PRP 2010/2011

M. BAUDRY demande au Conseil d'Administration d'adopter un additif au vote du 1er avril 2011 sur les Primes de Responsabilité Pédagogique 2010/2011 en accordant une PRP équivalent à 12 heures TD aux 2 responsables des axes prioritaires de la politique scientifique d'établissement. Il s'agit de reconnaître l'investissement dans ce domaine de ces deux enseignants par l'octroi d'une prime pour cette année et une modulation de service pour les années suivantes.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 21

➤ **Le Conseil d'Administration adopte un additif au vote du 1^{er} avril 2011 sur les Primes de Responsabilités Pédagogiques 2010/2011 et accorde une PRP aux deux responsables des axes prioritaires de la Recherche.**

IX - LETTRE DE CADRAGE MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

Mme LAWRANCE présente la lettre de cadrage des Modalités de Contrôle des Connaissances qui s'inscrit dans la continuité des pratiques de l'établissement développées depuis la mise en place du LMD. Elle souligne la nécessité de cadrer le nombre d'épreuves faisant l'objet d'un écrit scolaire « terminal » afin de respecter le calendrier universitaire et l'équilibre entre les semaines de cours et les semaines d'examens.

M. BEYLOT regrette le fait que le document soit présenté en séance.

M. GIRON propose de renforcer l'encadrement en définissant a priori les semaines de déroulement des épreuves de contrôle continu.

Mme BOULERIE attire l'attention du conseil sur la grande diversité des pratiques pédagogiques des enseignants. Elle n'est pas favorable au fait de renforcer le caractère contraignant de cette lettre de cadrage en matière de contrôle continu.

Le président BRUN comprend l'intervention de M. GIRON mais il souligne également la difficulté de cadrer dans un modèle unique des pratiques très différentes.

M. PORTINE rappelle que le contrôle continu peut éviter les examens terminaux et peut être organisé tout au long de la formation. Il attire l'attention du conseil sur la nécessité



de préserver le continuum et de bien distinguer les exigences liées aux matières formatives et informatives.

Mme LAWRENCE répond que ce sont les équipes pédagogiques qui ont décidé ensemble quelles UE seraient en contrôle continu.

Le président BRUN souhaite rajouter une phrase dans la lettre qui rappelle les objectifs du contrôle continu

M. BEYLOT se dit surpris par ce document qui crée beaucoup d'incertitude. Il souhaite notamment savoir s'il est possible d'avoir pour une même UE un écrit scolarité et une épreuve de contrôle continu. Il s'interroge également sur la possibilité de conserver les résultats au niveau de la matière. Il insiste sur les conséquences liées à l'augmentation du nombre d'UE (de 3 à 10 UE) sur le nombre attendu d'épreuves terminales.

Mme RIGAL-CELLARD estime que le fait d'avoir multiplié les UE est une erreur.

Monsieur le Président rappelle que, en l'état actuel de la réglementation, seules les UE sont capitalisables.

M. RAMBAUD rappelle le cadre réglementaire imposant à l'établissement de soumettre aux conseils centraux au plus tard un mois après la rentrée le détail des modalités de contrôle des connaissances. Le projet présenté ne vise que, pour le moment, à poser un cadre. Sur la question du nombre d'écrits « scolarité », il souligne la nécessité de cadrer le nombre d'épreuves faisant l'objet d'un écrit scolarité « terminal » afin de respecter le calendrier universitaire et l'équilibre entre les semaines de cours et les semaines d'examens.

M. BEYLOT se plaint du fait qu'on lui demande de voter un document de travail qui a sensiblement évolué dans sa forme.

En réponse, le président BRUN rappelle les engagements pris lors d'une réunion plénière des conseils centraux et notamment celui visant à présenter au CA le même document que celui adressé aux membres du CS ou du CEVU et de présenter en séance les éventuelles modifications proposées par ces conseils. Il souligne la volonté de l'équipe présidentielle de rendre compte de l'exhaustivité du débat.

Mme BOULERIE regrette le caractère imprécis de la note sur la question particulière des étudiants bénéficiant du régime spécial. Elle souhaite également que la lettre de cadrage indique une proportion maximale d'épreuves écrites terminales. Elle exprime son regret du constat des nombreuses modifications des maquettes bien au-delà du calendrier initialement fixé.

M. GIRON demande que l'on rappelle que certains étudiants bénéficient de fait du régime « dispensé ».

Le président BRUN souhaite que les équipes pédagogiques fassent remonter des propositions. Il exprime sa volonté ferme de ne pas modifier le calendrier universitaire et donc d'encadrer le nombre d'examens terminaux.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	1
Contre :	2
Pour :	18



➤ Le Conseil d'Administration adopte la lettre de cadrage des Modalités de Contrôle des Connaissances.

Le président BRUN présente au conseil le dispositif pédagogique proposé par le Département de Géographie, et approuvé par le conseil de l'UFR STC et le CEVU, adoptant le contrôle continu généralisé, et donc la suppression de la seconde session, pour l'ensemble des enseignements de Licence et de Master.

Mme LAWRANCE précise qu'il s'agit d'une exception pour la géographie.

Mme RIGAL-CELLARD demande comment seront gérées les absences non-justifiées.

M. GOZE indique que la Formation à Distance ne sera pas assurée faute de moyens humains pour la mettre en place.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	1
Pour :	20

➤ Le Conseil d'Administration valide le dispositif pédagogique de contrôle continu intégral proposé par le Département de Géographie.

X - REPARTITION DES GRANDES MASSES FDSIE

Mme LAFITE présente la répartition des grandes masses du Fonds de Solidarité et Développement des Initiatives Etudiantes. Institué par la circulaire 2001-159 du 29 août 2001 en remplacement du FAVE (Fonds d'amélioration de la vie étudiante), ce fonds est alimenté par une partie des droits d'inscription acquittés par les étudiants. Le montant de la participation est déterminé chaque année par arrêté ministériel (montant de 15 € pour 2010/2011).

Le projet de répartition des crédits FSDIE pour l'exercice 2011 est le suivant : 55 000 € pour les actions collectives, 20 000 € pour les projets individuels et 35 000 € pour le fonctionnement des services et des missions liés à la vie étudiante.

Pour l'exercice 2012, la Direction « Vivre à l'Université » souhaite développer deux projets :

1) renforcer son équipe en recrutant un tuteur étudiant pour valoriser et accompagner les initiatives étudiantes (6 mois à mi-temps soit 500 H). Ce tuteur sera financé sur les crédits FSDIE et aura pour mission d'accompagner, de soutenir et d'évaluer les projets étudiants.

2) Développer l'aide sociale aux étudiants. Au niveau de l'aide sociale, les universités qui le proposent se sont généralement appuyées sur les répartitions originelles 70 % pour les projets étudiants 30 % pour les aides sociales ou 80 % pour les projets étudiants et 20 % pour les aides sociales.



M. GIRON informe les membres du Conseil du fait que, en matière d'aide sociale, la pratique générale dans les universités où cette aide existe est de présenter les dossiers dans la même commission que les projets étudiants. Pour les dossiers sensibles, ils sont présentés par l'assistante sociale du CROUS et pour ceux qui ne le sont pas par le service de la vie étudiante. Sur Bordeaux 3, pour éviter à nouveau de modifier la commission FSDIE, il propose de créer une structure ad hoc pour l'aide sociale où siègeraient notamment les deux mutuelles, l'assistante sociale, des représentants étudiants et des représentants des personnels.

M. GIRON estime que l'accompagnement et le soutien des étudiants en difficultés souffre d'un manque de solidarité. Il souhaite que l'on développe une autre mission, celle d'un accompagnement au fonctionnement de la commission de la vie étudiante.

Mme BOULERIE demande quelle est la nature des dossiers sensibles présentés par l'assistante sociale du CROUS.

M. PORTINE demande s'il y a une mémoire des projets étudiants.

Mme LAFITE répond que ce sera une des tâches du futur tuteur.

Le président BRUN propose de passer au vote sur la répartition des grandes masses du FSDIE pour l'exercice 2011 :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

➤ Le Conseil d'Administration valide la répartition des grandes masses du FSDIE pour l'exercice 2011.

Le président BRUN propose de passer au vote sur les orientations présentées au CA pour la répartition des crédits 2012 (affectation d'un crédit de 10 000 € pour le recrutement d'un tuteur et affectation d'une somme de 10 000 € destinée à mettre en place une aide sociale étudiante complémentaire à l'action du CROUS).

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

➤ Le Conseil d'Administration valide les orientations de gestion des crédits FSDIE pour l'exercice 2012.

XI - PROPOSITION DE STATUTS DE LA COMMISSION DE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ETUDIANTE ET ASSOCIATIVE

M. GIRON présente aux membres du Conseil le projet de statuts de la commission de développement de la vie étudiante et associative qui aura pour mission de favoriser les échanges entre acteurs de la vie étudiante et universitaire. Cette commission se veut un cadre opérationnel de réflexion et de proposition à l'ensemble des étudiants acteurs de l'Université de Bordeaux 3. Cet organe doit être une interface de proximité entre l'administration et les étudiants qui s'inscrivent dans des fonctions représentatives ou des



dynamiques d'éducation populaire. Organe de proximité, de réflexion et d'action, la commission de développement est aussi un outil de prospective pour toute question relevant de la vie étudiante et universitaire. Les différentes voix qui la composent, plurielles, se veulent l'écho du quotidien des étudiants.

M. RAMBAUD exprime son inquiétude sur le caractère très contraignant des règles de quorum prévues dans les statuts (*50 % de ses membres sont présents ou représentés, dans la limite d'une procuration par mandaté*) qui pourraient conduire à empêcher la tenue des séances de la Commission.

M. GIRON réaffirme son attachement à la formulation proposée, garante de la légitimité du fonctionnement de la Commission.

Le président BRUN propose de voter les statuts de la Commission de Développement de la Vie Etudiante et Associative :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	1
Pour :	20

➤ **Le Conseil d'Administration adopte les statuts de la Commission de Développement de la Vie Etudiante et Associative.**

Le président BRUN propose de voter les modifications induites par la mise en place de cette nouvelle commission dans la Charte des Associations Etudiantes :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	1
Contre :	1
Pour :	19

➤ **Le Conseil d'Administration adopte les modifications de la Charte des Associations Etudiantes.**

XII - CONVENTIONS RELATIONS INTERNATIONALES

Le président BRUN demande au Conseil de valider les conventions de coopération internationale avec les universités de Buenos Aires (Argentine), Carthagène (Colombie), Sichuan (Chine), Québec (Montréal), Californie et Middlebury (USA).

M. PORTINE rappelle que, dans ce domaine, le nombre de conventions de coopération internationale n'est pas forcément l'indicateur le plus pertinent et qu'il apparaît préférable de se concentrer sur les accords et les conventions les plus dynamiques.

Le Président BRUN signale que l'université, qui comptait 300 conventions en 2009, n'en compte plus désormais que 110 environ.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21



➤ **Le Conseil d'Administration valide les conventions de coopération internationale avec les universités de Buenos Aires (Argentine), Carthagène (Colombie), Sichuan (Chine), Québec (Montréal), Californie et Middlebury (USA).**

A la demande de la Direction des Relations Internationales, M. RAMBAUD demande au conseil de se prononcer sur le principe du maintien de la gratuité des cours du DEFLE pour les étudiants japonais en mobilité encadrée sur convention.

M. PORTINE souligne l'importance de l'octroi de la gratuité, le Japon étant un pays important dans le dispositif du DEFLE.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

➤ **Le Conseil d'Administration valide le principe de l'octroi de la gratuité des cours du DEFLE pour les étudiants japonais en mobilité encadrée sur convention.**

XIII - RCE : NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRACTUELS BIATOS DE DROIT PUBLIC

Le président BRUN demande au conseil de valider les nouvelles dispositions relatives aux contractuels BIATOS de droit public qui portent notamment sur la mise en œuvre d'un engagement politique visant à instaurer un régime indemnitaire pour les personnels contractuels. Doté d'un budget de 50 000 € minimum, ce régime indemnitaire des personnels contractuels sera servi sur la base d'un taux unique, indépendamment de l'équivalent-grade du contractuel, à l'ensemble des collègues contractuels justifiant d'une ancienneté de 2 années de contractuels de droit public sur la base au minimum d'un mi-temps.

Le président BRUN soumet au vote du CA ces nouvelles dispositions relatives aux contractuels BIATOS de droit public :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	20

Le Conseil d'Administration valide les nouvelles dispositions relatives aux contractuels BIATOS de droit public.

XIV - RCE : ACTION SOCIALE - AIDE AUX REPAS

Le président BRUN rappelle aux membres du Conseil que l'établissement, depuis le passage aux RCE, est responsable de la politique d'action sociale en faveur des personnels. Il demande au conseil de valider la convention avec le CROUS pour la restauration des personnels sur la base du maintien de la prestation d'action sociale d'aide au repas de 1,15 € pour l'ensemble des personnels dont l'indice est inférieur à 466. Face à une nouvelle



augmentation des tarifs du CROUS pour les personnels à compter du 1er août, et sur la base du constat selon lequel seulement 10 % des collègues éligibles à la prestation déjeuner dans les restaurants du CROUS, il propose au Conseil de ne pas mobiliser davantage nos crédits d'action sociale sur ce volet et de privilégier le renforcement du budget dédié à la Commission Locale d'Action Sociale en charge de l'attribution des aides et secours urgents.

M. RAMBAUD signale l'importance des problèmes soulevés par la prochaine augmentation des tarifs du CROUS.

M. GIRON soulève la problématique des tarifs du repas étudiant proposés par la direction du CNOUS, rejetés par son CA et finalement entérinés par le Ministère.

Le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

➔ Le Conseil d'Administration valide la convention avec le CROUS pour la restauration des personnels sur la base du maintien de la prestation d'action sociale d'aide au repas de 1,15 € pour l'ensemble des personnels dont l'indice est inférieur à 466.

XV - ORGANISATION DES ELECTIONS AU COMITE TECHNIQUE

Le président BRUN informe les membres du Conseil du fait que, en application des dispositions du décret n°2011-184 du 15 février 2011, et à compter du 15 novembre 2011, le Comité Technique Paritaire créé par la LRU sera remplacé par un Comité Technique qui ne sera plus paritaire et sera composé de 10 membres représentants du personnel et de 2 représentants de l'administration. Ses modalités d'élection et de composition ont été définies par la Loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, et précisées par décret n° 2011-184 du 15 février 2011. Les élections des représentants auront lieu le 20 octobre sur la base d'un scrutin de listes.

M. BEYLOT demande des éléments d'information complémentaires sur cette nouvelle configuration.

Le président BRUN explique le nouveau fonctionnement de cette instance au sein de laquelle l'administration ne vote plus. Lorsqu'un projet de texte recueille un vote défavorable unanime, le projet fait l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération est organisée dans un délai maximum de 30 jours. Les projets élaborés et les avis émis par le Comité Technique sont portés par l'administration, par tout moyen approprié, à la connaissance des personnels de l'établissement. Le Comité Technique doit, dans un délai de 2 mois, être informé, par une communication écrite du Président, des suites données à leurs propositions et avis.

M. GOZE demande la durée du mandat des membres du Comité Technique.

Le président BRUN répond qu'elle est de 4 ans.

Le président BRUN propose de voter le texte :



Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	21

➤ **Le Conseil d'Administration adopte les modalités d'élection et de composition du Comité Technique, créé par la Loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, qui remplacera à compter du 15 novembre 2011, le Comité Technique Paritaire.**

XVI - PROJET DE BIBLIOTHEQUE DE LANGUES

M. JOURDAN présente le projet de bibliothèque des langues, Il rappelle l'engagement initial, au terme d'une longue réflexion sur les espaces documentaires, d'utiliser une partie des 3 000 m² « opération campus » pour la réalisation d'un pôle documentaire consacré aux langues. Il rappelle que l'établissement et le PRES ont été informés depuis du refus par le Ministère de ce projet de création de mètres carré supplémentaires. Il s'agit à présent, dans ce nouveau contexte, de donner le départ d'une nouvelle réflexion sur ce projet.

Mme LARGOUET précise qu'il s'agit du projet d'extension de la bibliothèque Lettres / Anglais permettant de regrouper les collections de langue dans un espace de 850 m² qui prévoit notamment l'ouverture de salles en autonomie pour faciliter le travail en groupe.

Le président BRUN ajoute que la réalisation du projet doit être envisagée vers 2014, compte tenu des différentes opérations isolées liées à l'opération campus.

M. JOURDAN reconnaît que la réalisation de cette bibliothèque est une priorité des collègues de langues.

M. BEYLOT regrette la faible présence des membres du CA en fin de conseil pour débattre d'un dossier aussi important.

Le président BRUN propose de renvoyer le débat fin octobre début novembre.

Mme LARGOUET estime qu'il est important de prendre la décision aujourd'hui pour préparer le travail de fusion des collections.

Le président BRUN demande que soit acté, et noté au procès-verbal, l'engagement du Conseil d'Administration visant à attribuer à ce projet la priorité n°1 des actions « Opération Campus » de notre université.

XVII - QUESTIONS DIVERSES

Mme RIGAL-CELLARD souhaite aborder la question des IDEX.

Le président BRUN informe le CA du fait que Bordeaux figure parmi les trois sites retenus. Les Sciences Humaines et Sociales ont pu être bien identifiées par le jury.

Mme RIGAL-CELLARD demande comment cela se traduira en termes de moyens.



Le président BRUN répond que nous allons bénéficier des intérêts d'une somme d'un milliard d'euros placée, soit 33-34 millions d'euros sur 10 ans ce qui pourrait permettre aux équipes et aux projets de Bordeaux 3 retenus de recevoir environ 3 millions d'euros annuellement.

Mme RIGAL-CELLARD demande si l'Institut Polytechnique en bénéficiera.

Le président BRUN répond par l'affirmative mais que l'IEP n'a rien obtenu du fait du rejet du Labex Metiss.

M. PORTINE indique que la situation en linguistique, caractérisée par une forte dispersion des équipes de recherche, ne facilite pas la visibilité du projet.

Le président BRUN répond que le principe affiché est celui du financement par projet.

M. LOQUAY estime qu'il demeure des possibilités dans l>IDEX pour les sciences humaines et sociales, dans le domaine du Vin et de l'Environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 15 H 45.

Le Président,

Patrice BRUN